



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE DEPOLLUTION DE LA CITE INDUSTRIELLE 106/108 RUE DE LA JARRY A VINCENNES - LOT N°1 CURAGE / DESAMIANTAGE / DEMOLITION PASSE AVEC LA SOCIETE EIFFAGE DEMOLITION

**DÉCISION N° DM-20-219
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

VU la décision n° DM-20-006 en date du 10 janvier 2020 de signer le marché de travaux de démolition et de dépollution de la cité industrielle 106/18 rue de la Jarry à Vincennes – Lot n°1 Curage / Désamiantage / Démolition (notifié le 20/01/2020), avec le groupement conjoint composé des sociétés EIFFAGE DEMOLITION (mandataire), TECHNOLOGIE INDUSTRIALI & AMBIANTALI et LES ECHAFAUDEURS PARISIENS (cotraitants) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte l'exécution de travaux en plus-value, consécutifs à la découverte de matériaux amiantés et les mesures d'exécutions rendues nécessaires pour face à la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société EIFFAGE DEMOLITION, domiciliée 3/7 place de l'Europe – 78140 VELIZY-VILACOUBLAY représentée par Monsieur Bruno CHASTAGNER, Directeur Adjoint Démolition, mandataire du groupement conjoint, l'avenant n°1 au marché de démolition et de dépollution de la cité industrielle 106/18 rue de la Jarry à Vincennes – Lot n°1 Curage / Désamiantage / Démolition.

Le montant de l'avenant s'élève à 122 543,68 € H.T. (147 052,42 € T.T.C.).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200928-lmc1H772H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/09/2020
Date de Publication : 28/09/2020

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200928-lmc1H7772H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/09/2020
Date de Publication : 28/09/2020